

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/11

Séance du 29 février 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

Date de la convocation
23 février 2024

Date d'affichage
23 février 2024

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	6	0

Le 29 février 2024 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Laurent CLERC, Monsieur Bernard CREISSEN, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Monsieur Patrick GUY, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Olivier MAURAS, Monsieur Jacky MIALHE, Monsieur Rémy OFFREDI, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Madame Isabelle VALY, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Régine VIDAL.

Absents excusés : Madame Meriem LAMARTI, Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU

Procurations :

Monsieur Pascal ATGER a donné procuration à Mme Evelyne RICHARD
Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET a donné procuration à M. Patrick GUY
Madame Claudie CARMONA HUGUET a donné procuration à M. Jacky MIALHE
Madame Nelly DEMOULIN a donné procuration à M. Olivier MAURAS
Monsieur Olivier LELONG a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

Secrétaire de séance : M. Laurent CLERC

COMMANDE PUBLIQUE – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 CONVENTION DE MANDAT ECOQUARTIER LA JASSE DE BERNARD AVEC LA SPL30

Vu les lois du 07 juillet 1983 et 8 février 1995 relatives aux sociétés d'économie mixte

Vu les articles L.300-1° du code de l'urbanisme et 1984 et suivants du code civil

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a été désignée lauréate par le Premier Ministre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Démonstrateur de la ville durable » pour le projet « L'habitat périurbain autrement » sur l'écoquartier en projet à la Jasse de Bernard, dans le cadre des fonds proposés par le programme France 2030. Saint Hilaire de Brethmas fait partie des 39 communes françaises lauréates, dont seulement 3 en Occitanie.

Il rappelle au conseil municipal la délibération 2022/40 en date du 31 mai 2022, approuvant la signature d'une convention de mandat avec la SPL 30 ayant pour objet l'accompagnement de la commune dans la mise en œuvre de ce projet ambitieux en menant les études opérationnelles et animant et coordonnant la démarche de l'AMI.

Il précise que la convention prévoyait 3 missions :

- Mission 1 : ingénierie du projet et de montage Tranche ferme
- Mission 2 : Animation et coordination de la démarche de L'AMI – tranche ferme 11 mois
- Mission 3 : Animation et coordination de la démarche de l'AMI – tranche optionnelle : continuité de la mission 5 mois

Il informe le conseil municipal que les 3 missions ont été menées à terme, et que le présent avenant a pour objet la poursuite de la mission 2 initiale « Animation et coordination de la démarche AMI et des partenaires ».

La continuité de cette mission jusqu'à fin avril 2024 sera rémunérée par un forfait comme suit :

ANIMATION ET COORDINATION DE LA DEMARCHE DE L'AMI ET DES PARTENAIRES	
Forfait de rémunération HT	9 820,00 €
Montant TVA (20%)	
Total en € TTC	

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Il précise que cette rémunération sera perçue comme suit :

- 50% à la notification du présent avenant.
- 50% à la remise du dossier d'engagement à la commune pour transmission à la Banque Des Territoires.

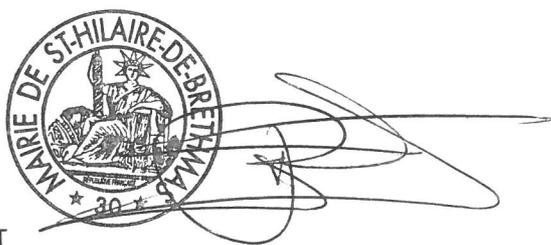
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à la majorité des suffrages exprimés :

Vote : Pour 18
Contre 6 (Mmes BAUDRY-BOURGUET, GALTIER, THOMAS-LOPEZ et Mrs ESPERANDIEU, GUY, LELONG)
Abstentions 0

- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention de mandat avec la SPL 30 pour le projet d'écoquartier à la Jasse de Bernard dans le cadre du projet « l'habitat périurbain autrement » retenu lauréat de l'AMI « Démonstrateur de la ville durable » jointe en annexe de la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Saint Hilaire de Brethmas, le 1^{er} mars 2024

Le Maire,
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr